

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 06 juillet, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Frédéric GOURDAIS, Muriel BLOUIN, Dominique JACQ, Didier LEGOFF, Bernadette DENIS, Valérie FORNARI, Anne JOUET, Sylvie BERNARD, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Caroline BERTAUD, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Nicolas RATY, Yvon LEGOFF, Maryse AUDRAN, Pascal COULON, Espérance HABONIMANA.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Stéphane MENARD a donné procuration à Agnès GUILLET, Farida AMOURY a donné procuration à Espérance HABONIMANA, Dominique CANNESSON a donné procuration à Pascal COULON.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane MENARD, Farida AMOURY, Dominique CANNESSON.

ABSENTS : /

SECRETAIRE : Mourad ZEROUKHI.

2020-58

Finances – tarifs location Espace Beausoleil

Agnès GUILLET, adjointe en charge de la culture, expose :

Vu la délibération ° 2019-62 du 11 juin 2019 précisant les tarifs et les modalités des locations des salles de l'Espace Beausoleil pour l'année 2020, il est proposé au conseil municipal une augmentation de la grille tarifaire de 1,5 % pour les utilisateurs et le maintien des tarifs des cautions.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants pour tout contrat débutant à compter du 1er janvier 2021.

	Pontpéennais associations de Pont Péan & partenaires		Entreprises & extérieurs		Régie			CAUTION
	jusqu'à 5 H d'occupation	jusqu'à 10 H d'occupation	jusqu'à 5 H d'occupation	jusqu'à 10 H d'occupation	montage/démontage 1ère journée		utilisation journées suivantes	
2021	1/2 journée (50% du tarif jour)	1 journée	1/2 journée (60 % tarif jour)	1 journée	pack confér	pack spect		
DANYCAN A	180	360	394	656	87	215	54	1000
258m2								
DANYCAN B	90	180	198	330	87	215	54	1000
150m2								
DANYCAN A+B	267	534	586	977	87	215	54	1000
408m2								
PUITS ET CARREAU	102	204	224	373	87	215	54	500
124m2								
HALL	102	204	224	373	87	215	54	500
143m2								
HALL + P&C	204	408	447	745	87	215	54	500
267m2								
CUISINE	73	73	123	123				500

A partir de la deuxième journée de location il est proposé une réduction de 35% du tarif plein pour la location des salles.

Le tarif pontpéennais sera appliqué aux employés municipaux.

Au-delà de 10h d'occupation, une majoration de 100€ par heure supplémentaire sera facturée, pour les utilisations qui nécessitent la présence d'un technicien sur site. L'embauche d'un technicien supplémentaire sera facturée quant à elle 400€.

A l'exception des spectacles vivants, aucun équipement technique et scénique (sono, lumière, vidéo...) ne sera mis à la disposition des utilisateurs.

Autres tarifs :

Tarif prestations nettoyage des locaux

Désignation des locaux	Tarifs TTC
Salle Danycan (avec ou sans gradins) + scène + loges + hall d'entrée + sanitaires	126.00 €
Salle Danycan (avec ou sans gradins) + scène + loges + salles puits et carreau + hall d'entrée + sanitaires	189.00 €
Salles puits et carreau + hall d'entrée + sanitaires + loges	94.00 €
Hall d'entrée + sanitaires	65.00 €
Forfait nettoyage cuisines (sol)	35.00 €

Location :

Vaisselle : la vaisselle sera facturée 0.60€ par couvert (assiettes + verres + couteaux + cuillères + fourchettes + tasses). Il sera demandé une caution de 200€ par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse celle-ci sera facturée.

Vidéo-projecteur supplémentaire : 40 €

Lave-vaisselle : 20€

Chambre froide : 20€

Badge : 35 € pour le remplacement d'un badge perdu.

Associations pontpéannaïses :

Utilisation des salles de l'eB : Une gratuité annuelle sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles puits carreau et hall pour toutes les associations de la commune.

Une deuxième gratuité annuelle sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles puits carreau et hall pour les associations communales qui y organiseraient un spectacle ou une bourse ouverte à tous les publics.

Concernant les activités régulières des associations communales : Gratuité pour les salles des Puits, du Carreau.

Dans la mesure où la salle serait occupée par une location ou une initiative municipale, l'activité de l'association serait annulée ou reportée.

Vaisselle : la vaisselle sera prêtée aux associations de la commune : Il sera demandé une caution de 200€ par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse celle-ci sera facturée.

Badge : 35 € pour le remplacement d'un badge perdu (badge espace Beausoleil et badge salles des sports).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte les tarifs présentés ci-dessus.

Pour copie conforme, en Mairie, le 07 juillet 2020

Le Maire,

Michel DEMOLDER